

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME II

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLES
(PADD)

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE
ROBION

Dossier d'approbation
Juillet 2017



G2C territoires

Groupe Altereo – G2c territoires
2 avenue Madeleine Bonnaud
Parc d'activités point rencontre
13770 Venelles

En partenariat avec :



NOVACERT - GREENLOGIC

Bureau d'études d'expertise Naturaliste
Technopôle Arbois-Méditerranée
Avenue Louis PHILIBERT
13100 AIX-EN-PROVENCE

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Robion	
Nom du fichier	Tome 2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Version	Dossier d'approbation – juillet 2017
Chefs de projet	Lucie Bordes – Aurélie Esquevin - Emilie Déprés
Directrice des Etudes	Véronique Coquel



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables 5

Orientation 1 Préserver Robion comme territoire rural aux multiples atouts environnementaux et paysagers 7

- O1. Une protection et une valorisation adaptée des espaces naturels d'intérêts écologiques et paysagers 7
- O2. Une préservation du terroir agricole de qualité de la commune 8
- O3. Un maintien et une valorisation des atouts paysagers de Robion 9
- O4. Une prise en compte des risques afin de garantir une sécurité des personnes et des biens 9
- O5. Un développement encadré des énergies renouvelables 10

Orientation 2 Valoriser Robion comme village attractif au cadre de vie de qualité 15

- O6. Une évolution démographique mesurée en cohérence avec l'identité villageoise de Robion 15
- O7. Un développement urbain maîtrisé, préservant les atouts du territoire 16
- O8. Une organisation et une structuration du développement futur de la commune 17
- O9. Une affirmation de la « qualité de vivre » sur Robion 21

Orientation 3 Affirmer Robion comme composante dynamique de l'attractivité économique locale et intercommunale 24

- O10. Une pérennisation de l'agriculture, composante fondamentale de l'identité rurale de Robion 24
- O11. Un maintien du dynamisme et de l'attractivité des espaces économiques actuels 25
- O12. Un développement et une diversification de l'armature économique communale 26
- O13. Une définition d'une stratégie touristique compatible avec l'identité rurale de Robion 26

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le diagnostic élaboré au sein du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de mettre en exergue les atouts/faiblesses, ainsi que les besoins/enjeux de développement du territoire communal. Ces besoins et enjeux s'inscrivent dans le cadre défini par la **Loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU)**, **Loi Urbanisme et Habitat (UH)**, **Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE - Grenelle 2)**, **Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** et **Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)** et sont nécessairement liés aux principes de Développement Durable.

Ainsi que cela est défini au sein de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme : les orientations du PADD doivent déterminer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs de Développement Durable :

- L'équilibre entre :
 - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
 - l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et des paysages naturels ;
 - la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable.
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale de l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, **d'activités économiques, touristiques**, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des **performances énergétiques**, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement et de développement des transports collectifs.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la **production énergétique à partir de sources renouvelables**, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

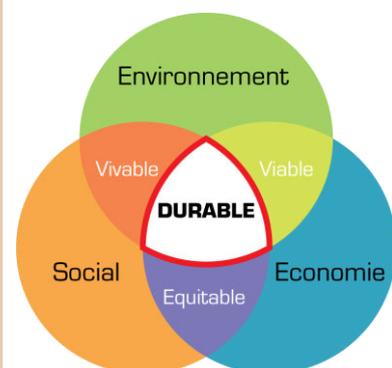
Le PADD, comme son intitulé l'indique, doit projeter un Développement Durable du territoire et ainsi intégrer les enjeux tant environnementaux, que sociaux et économiques de la commune.

A travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la commune de Robion se fixe un enjeu-cadre :

Pour une préservation de l'identité villageoise de Robion : Concilier développement urbain maîtrisé et valorisation des atouts patrimoniaux, paysagers, agricoles et naturels de la commune

De cet enjeu-cadre découle le projet de développement de Robion à l'horizon 2025, qui s'appuie sur trois orientations complémentaires, déclinées ensuite en objectifs :

- **Orientation 1 : Préserver Robion** comme territoire rural aux multiples atouts environnementaux et paysagers
- **Orientation 2 : Valoriser Robion** comme village attractif au cadre de vie de qualité
- **Orientation 3 : Affirmer Robion** comme composante dynamique de l'**attractivité économique** locale et intercommunale





ORIENTATION 1 **PRESERVER ROBION** comme territoire rural aux multiples atouts environnementaux et paysagers

Du fait de son identité rurale et de sa situation privilégiée à l'interface entre Luberon, Monts de Vaucluse et plaine Comtadine, la commune de Robion bénéficie d'une importante attractivité. Son territoire présente ainsi de nombreux atouts patrimoniaux, paysagers, agricoles et naturels que la municipalité entend protéger et valoriser de manière adaptée. En ce sens, elle se fixe les objectifs suivants :

O1. Une protection et une valorisation adaptée des espaces naturels d'intérêts écologiques et paysagers

Le territoire de Robion compte sur son territoire trois principales entités naturelles qu'il convient de **préserver pour leur valeur paysagère**, mais également pour leur **intérêt écologique** :

- le **massif du Petit Luberon**,
- le **Coulon** et sa ripisylve (végétation qui l'accompagne),
- ainsi que **les piémonts des Monts de Vaucluse** (qui marquent la limite nord-est de la commune).

Ces **réservoirs de biodiversité** sont en effet le **socle d'une faune et d'une flore remarquables** à protéger.

Toutefois, **l'objectif n'est pas de figer et les principaux espaces naturels de la commune**. Le **maintien d'une valorisation adaptée de ces derniers** constitue également un enjeu important : **notamment au travers d'activités de sport / loisirs** compatibles avec les enjeux écologiques identifiés (promenade/randonnée...) ou encore du pastoralisme (qui participe notamment au maintien de l'ouverture des espaces naturels sur les crêtes du massif du Petit Luberon et œuvre donc en faveur de la biodiversité).

Par ailleurs, afin de **maintenir le bon fonctionnement écologique du territoire**, les **continuités écologiques existantes entre ces principales entités naturelles** sont également à **identifier et à préserver**. Ces continuités jouent en effet un rôle primordial notamment en permettant le déplacement d'espèces, ainsi que la jonction entre les espaces forestiers et aquatiques majeurs.

Sur le territoire de Robion, ces continuités sont principalement constituées par :

- **les cours d'eau et axes d'écoulement** des eaux secondaires et leurs abords naturels (**ruisseaux du Boulon et de Bouteiller**) **constituant la trame bleue**,
- **les espaces agricoles** (et notamment ceux caractérisés par des réseaux de haies et/ou les terres agricoles support de biodiversité, comme les prairies permanentes, les pelouses et les prairies temporaires),
- **la végétation accompagnant certaines infrastructures** (canal mixte de Carpentras, emprise de l'ancienne voie ferrée concernée par l'extension de la vélo-route du Calavon notamment),
- mais également par **les éléments constitutifs de la « trame verte »** au sein des espaces bâtis de la commune (alignement d'arbres, bosquets, parcelles agricoles, secteurs caractérisés par une présence végétale affirmée...).

Il est à noter que les continuités écologiques précédemment mentionnées sont **affectées par des « ruptures »**, constituées principalement par les **infrastructures linéaires existantes** : principales voies de circulation, canal mixte de Carpentras...

O2. Une préservation du terroir agricole de qualité de la commune

Les espaces agricoles occupent une part importante du territoire communal et participent fortement à l'identité rurale de qualité qui caractérise Robion.

L'agriculture, au-delà de sa valeur économique présente des intérêts paysagers et écologiques indéniables. A ce titre, la commune entend **préserver le potentiel agricole** de son territoire, notamment via la **définition d'un projet de développement urbain** :

- **maîtrisé et en confortement des entités urbaines actuelles** que sont le village de Robion et le hameau de Coustellet.
- **davantage structuré et moins consommateur d'espaces**
- **limitant tant que possible les impacts sur les espaces actuellement valorisés par l'agriculture.**

En ce sens, la commune s'est fixée des objectifs concrets de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain – Cf. Orientation n°2.

Par ailleurs, certains espaces agricoles présentent des intérêts économiques, paysagers et écologiques plus affirmés, nécessitant une protection plus stricte.

Il s'agit notamment des **coupures agricoles** qui séparent aujourd'hui les différentes entités urbaines de Robion (village, Plan de Robion) entre elles, mais également des pôles urbains voisins que sont Maubec, les Taillades et Coustellet. Ces coupures d'urbanisation participent par ailleurs grandement à la qualité des paysages au niveau des entrées de village de Robion.

Enfin, la plaine agricole de Robion est caractérisée par une présence conséquente de constructions et installations non agricoles induisant un mitage et une potentielle fragmentation du terroir agricole de la commune.

A travers son projet de développement, la commune affirme sa volonté de stopper ce mitage et d'affirmer la vocation agricole de la plaine. Toutefois, elle entend concilier protection de l'agriculture et gestion de certains constructions et installations existantes, et notamment :

- pérenniser les structures touristiques et hébergements existants (structures type campings, activités sportives et de loisirs, gîtes / chambres d'hôtes)
- affirmer et structurer les sites d'activités économiques significatifs (CERIP,...) et stopper tout développement d'activités économiques non agricoles par ailleurs
- permettre la valorisation du bâti à enjeux patrimoniaux (hameaux, bastides, mazets...)

O3. Un maintien et une valorisation des atouts paysagers de Robion

Les éléments structurants du territoire de Robion sont à préserver notamment pour leur grande valeur paysagère :

- les **entités naturelles** : le massif du Petit Luberon, le Coulon et sa ripisylve, les piémonts des Monts de Vaucluse
- le **noyau urbain originel** ayant conservé son **caractère traditionnel** : le **cœur de village de Robion**, accroché au massif du Petit Luberon et surplombant la plaine agricole

Par ailleurs, au-delà de ces entités majeures, la commune souhaite identifier, en vue de leur préservation / valorisation, les espaces et éléments plus ponctuels d'intérêts patrimoniaux et paysagers, tant au niveau des espaces bâtis actuels que des espaces agricoles et naturels de son territoire. Sont notamment concernés :

- les **éléments bâtis remarquables** (hameaux, bastides, bastidons...)
- les **éléments de petit patrimoine local** (murets, restanques, oratoires, croix, puits...)
- les **cônes de vue et perspectives remarquables**, notamment les vues sur/ depuis le cœur de village, sur les massif du Petit Luberon et les piémonts des Monts de Vaucluse...
- les **éléments végétaux d'intérêt** (alignements d'arbres, arbres isolées, bosquets) et notamment ceux accompagnant certains axes de circulation majeur (traversée de Robion, avenue de la Gare...) ou infrastructures (canal mixte de Carpentras, ancienne emprise ferroviaire concernée par l'extension de la véloroute du Calavon), ainsi que ceux situés au sein d'espaces bâtis et constituant des espaces « de respiration » à remettre en état et/ou permettant des perspectives remarquables à maintenir (parcs/jardins, parcelles cultivées...)

Une attention particulière est également à porter sur l'évolution des secteurs bâtis d'intérêt paysager encadrant le cœur de village de Robion et situés dans le prolongement naturel du massif du Petit Luberon. Ces espaces sont en effet caractérisés par une densité moindre et une présence végétale plus affirmée, constituant un « écrin » vert mettant en valeur le cœur historique de la commune.

O4. Une prise en compte des risques afin de garantir une sécurité des personnes et des biens

Plusieurs **risques et nuisances sont identifiés sur le territoire de Robion**. Parmi les principaux impactant potentiellement les espaces actuellement bâtis et le développement urbain de la commune peuvent être cités :

- le **risque inondation lié au Coulon** – un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Calavon-Coulon** est en cours d'élaboration. Ce document établira la délimitation des zones inondables de la commune, ainsi que la réglementation associée à celles-ci.
- l'**aléa Feu de Forêt**, logiquement lié aux **principales entités boisées** de Robion : **massif du Petit Luberon** et piémonts **des Monts de Vaucluse**
- l'**aléa ruissellement des eaux pluviales** – en vue d'intégrer et de réduire cet aléa, la commune a engagé l'**élaboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales**

Ces risques et nuisances sont à prendre en compte dans le projet de développement de la commune, afin de **garantir une sécurité des personnes et des biens**.

O5. Un développement encadré des énergies renouvelables

Conformément aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, la commune entend favoriser l'amélioration de la performance énergétique des constructions par un cadre réglementaire adapté.

De plus, elle souhaite **permettre le développement des énergies renouvelables** sur son territoire, mais de **manière encadrée afin de respecter les forts atouts patrimoniaux, paysagers et écologiques de son territoire**. Ainsi, le **photovoltaïque / solaire** pourra se développer en **priorité sur les bâtiments à usage d'activités économiques** (secteur « Moulin d'Oise » notamment), par des particuliers et dans le cadre d'une ferme photovoltaïque.

Orientation 1 - Préserver Robion, comme territoire rural aux multiples atouts environnementaux et paysagers

O1. Une protection et une valorisation adaptée des espaces naturels d'intérêts écologiques et paysagers

-  **Préserver les réservoirs de biodiversité** en raison de leur grande richesse et diversité écologique, notamment :
 - le massif du Petit Luberon
 - le Coulon et sa ripisylve
 - les piémonts des Monts de Vaucluse
-  **Maintenir les corridors écologiques**
-  **Restaurer les corridors écologiques**
 -  Corridor Bleu (cours d'eau, canaux, etc.)
 -  Corridor Vert (ripisylve, alignement d'arbres et trame agricole propice à la biodiversité)
-  **Limiter les incidences des ruptures et obstacles** s'imposant aux continuités écologiques
 - Les principaux axes de circulation
 - Le canal mixte de Carpentras
-  **Préserver et valoriser les espaces naturels, réservoirs naturels de carbone** (puits carbone)

O2. Une préservation du terroir agricole de qualité de la commune

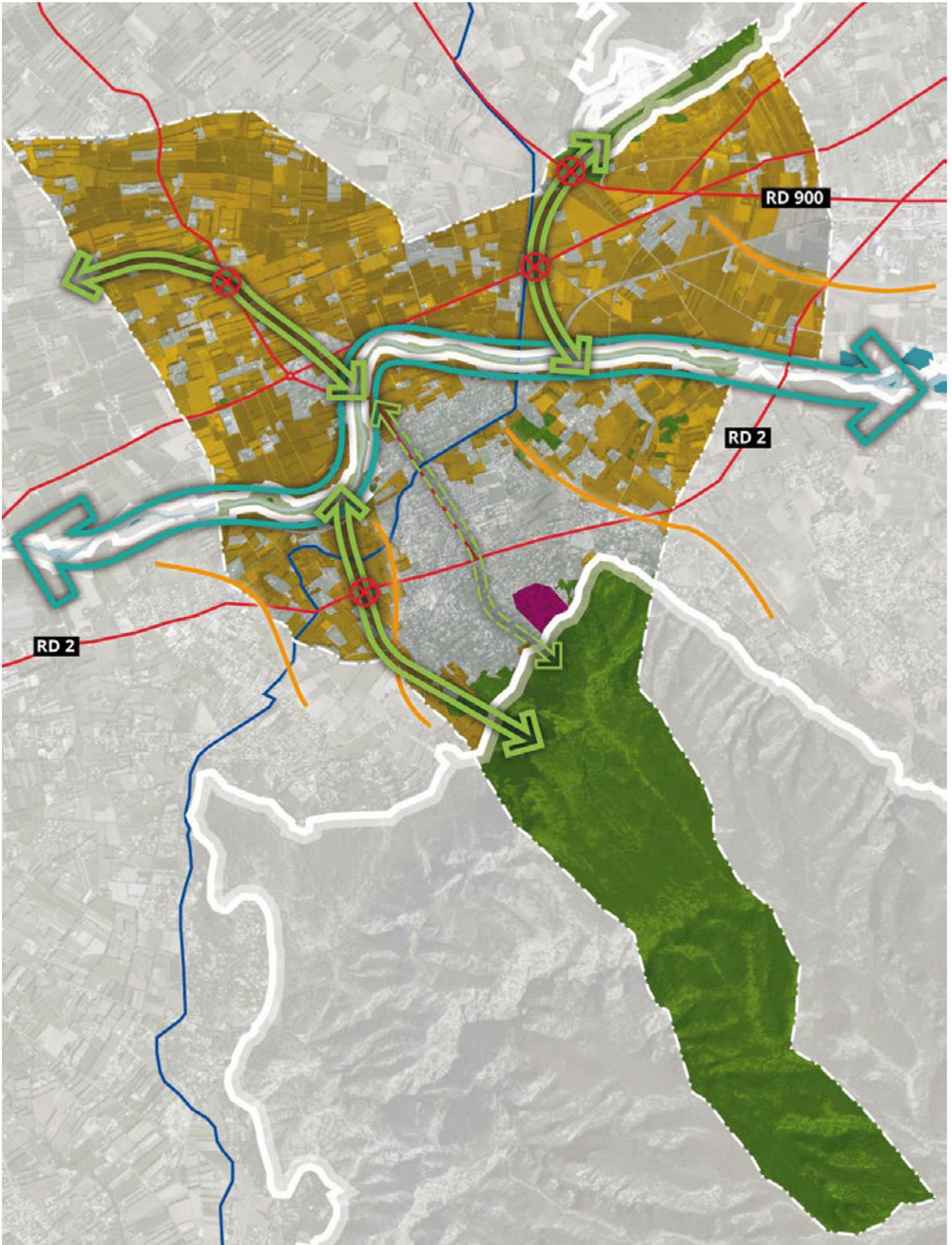
-  **Préserver au maximum le potentiel agricole des sols** tant pour leur qualité agronomique que pour les aspects paysagers, et maintenir une mosaïque agricole support de biodiversité
-  **Protéger les coupures agricoles**

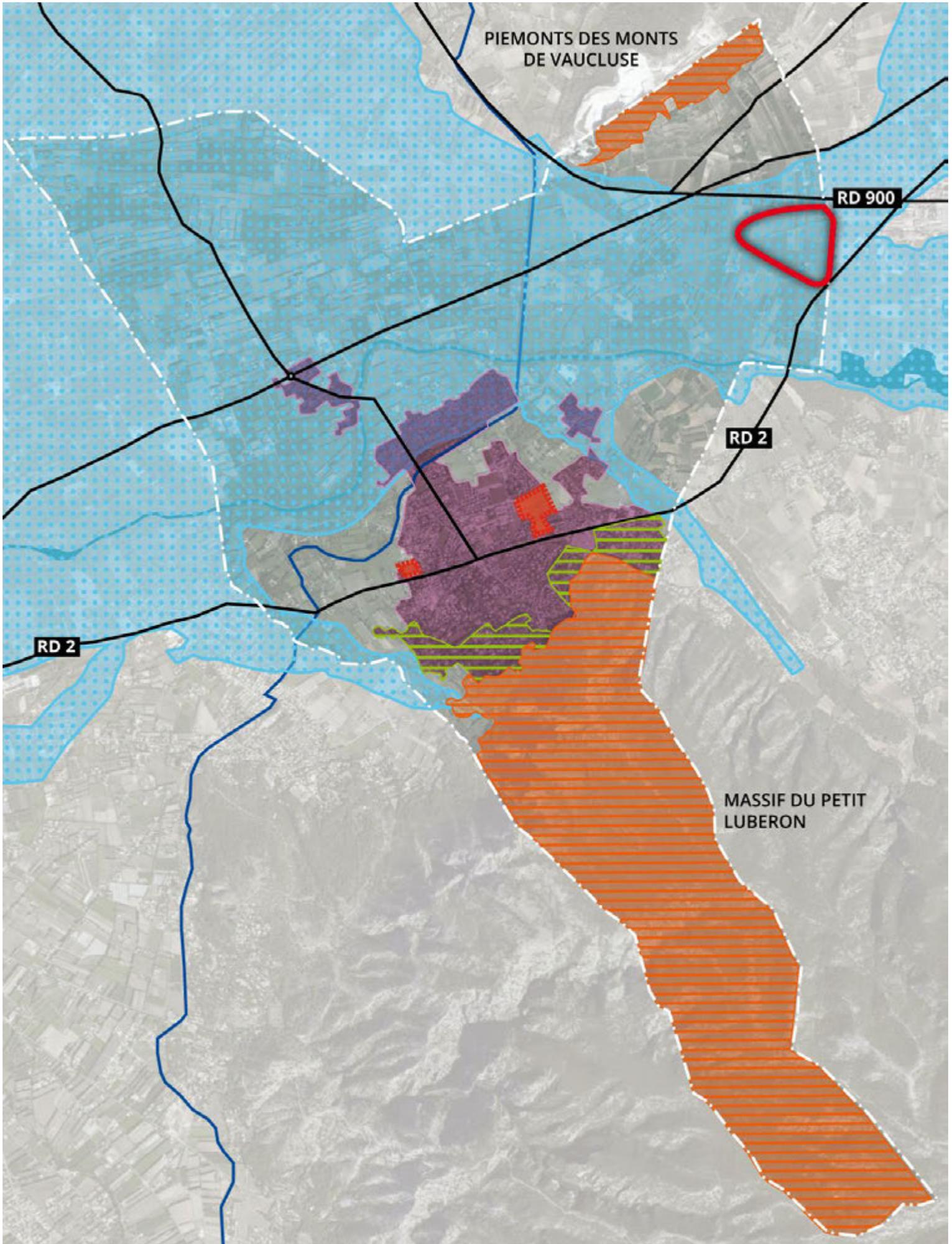
O3. Un maintien et une valorisation des atouts paysagers de Robion

- Préserver les éléments structurant du territoire communal**, notamment pour leur grande valeur paysagère
-  Les entités naturelles, massif du petit Luberon, le Coulon et les piémonts des Monts de Vaucluse
 -  Le noyau urbain originel ayant conservé son caractère traditionnel

0 500 1 000 m

Sources : G2C territoires





Orientation 1 - Préserver Robion, comme territoire rural aux multiples atouts environnementaux et paysager

O4. Une prise en compte des risques afin de garantir une sécurité des personnes et des biens

 Respecter le zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) Calavon-Coulon

 Prendre en compte l'aléa Feu de Forêt
 Porter une attention particulière aux secteurs marqués par une forte présence végétale au regard du potentiel aléa feu de forêt induit

Intégrer les résultats du Schéma Directeur des Eaux Pluviales en vu d'intégrer et de réduire l'aléa ruissellement

 Au sein de l'enveloppe urbaine

Dans le cadre des extensions potentielles d'urbanisation

 Du village - vocation principale d'habitat

 Du secteur "Moulin d'Oise" - Projet intercommunal en réflexion

0 500 1 000 m

Sources : G2C territoires



ORIENTATION 2

VALORISER ROBION comme village attractif au cadre de vie de qualité

Le village de Robion a su conserver, en parallèle de son développement, son identité rurale et un cadre de vie de qualité. A travers son projet à l'horizon 2025, la commune entend planifier un développement urbain maîtrisé, préservant et valorisant ces atouts. En ce sens, elle se fixe les objectifs suivants :

06. Une évolution démographique mesurée en cohérence avec l'identité villageoise de Robion

Afin de préserver l'identité rurale de Robion, la commune fait le choix de projeter une croissance maîtrisée de sa population à l'horizon 10-15 ans.

Ainsi, une évolution de l'ordre de 800 à 820 habitants supplémentaires est établie, portant ainsi la population robionnaise à environ 4 900 à 5 000 habitants maximum en 2025 (+1,4% de croissance par an).

Il est à noter que cette croissance théorique établie reste cohérente à celle réalisée au sein du PADD du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – l'Isle-sur-la-Sorgue, qui projette une croissance moyenne de l'ordre de +1,2%/an à l'échelle de l'entité « Coustellet » (regroupant les communes de Cabrières-d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède et Robion).

SCoT

O7. Un développement urbain maîtrisé, préservant les atouts du territoire

En cohérence avec l'enjeu-cadre du PADD, la commune entend concilier développement urbain maîtrisé et préservation des atouts et du potentiel agricoles, naturels et paysagers de Robion.

En vue d'atteindre cet objectif, elle fait le choix :

- d'appuyer son évolution urbaine, tant à vocation résidentielle qu'économique, à la fois sur une **densification / structuration adaptée des tissus actuellement bâtis**, ainsi que sur des **extensions mesurées et encadrées**.
- de se fixer les **objectifs de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain suivants** :

A - Incitation à une densification adaptée des tissus actuellement bâtis

Dans l'objectif de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, il convient d'appuyer en premier lieu le développement urbain de la commune sur les potentialités existantes au sein des secteurs déjà construits.

La concrétisation de cet objectif passe par une identification et une maîtrise du potentiel de densification des tissus urbains existants de la commune, en cohérence avec les caractéristiques urbaines et paysagères des différents secteurs urbains de Robion, ainsi qu'avec leur desserte par la voirie et les réseaux.

En ce sens, et conformément aux objectifs affirmés par les lois Grenelle et ALUR, la municipalité a fait le choix d'organiser et de hiérarchiser la densification au sein de son enveloppe urbaine actuelle, ainsi que de ses extensions projetées. Celle-ci s'opérera sur l'ensemble des espaces bâtis, avec toutefois une « intensité » adaptée selon les espaces considérés :

- **une densification et une structuration affirmée au sein et à proximité des espaces centraux de la commune** (traversée de Robion principalement) – qui sont le support de son offre en équipements, commerces/services et qui bénéficient d'une desserte par la voirie et les réseaux adaptés
- **une densification et une structuration intermédiaire au sein des espaces de transition** entre les espaces centraux et ceux plus périphériques mentionnés précédemment, en adéquation avec leur localisation et leur desserte par la voirie et les réseaux
- **une densification et une structuration maîtrisée dans les espaces plus périphériques, et notamment ceux caractérisés par des intérêts écologiques et paysagers particuliers**, ceux concernés par des risques / aléas (inondation / feu de forêt) et/ou ceux ne bénéficiant pas d'une desserte par la voirie et les réseaux suffisante pour accompagner une densification plus importante.

De l'ordre de
30 à 50 lgts/ha

De l'ordre de
15 à 20 lgts/ha

De l'ordre de
10 lgts/ha

B – Planification d'extensions urbaines mesurées en cohérence avec les prescriptions du SCOT

En accompagnement de la structuration des tissus bâtis actuels et afin de répondre aux besoins induits par l'évolution projetée à l'horizon 2025, la commune **planifie des extensions mesurées et encadrées, en confortement des principales entités urbaines existantes** que sont le **village de Robion** et le **hameau de Coustellet**.

En cohérence avec les prescriptions du SCOT, la **taille de ces extensions sera maîtrisée** :

- **extension à vocation principale d'habitat en confortement du village** : emprise maximale de **6 ha brut / 5 ha net** (surface réellement constructible une fois l'aménagement / la viabilisation de la zone réalisés)
- **extension à vocation économique sur le secteur « Moulin d'Oise », en confortement du hameau de Coustellet** :
 - emprise maximale à vocation économique de **15 ha**

Il est précisé que l'extension urbaine au niveau du secteur « Moulin d'Oise » s'inscrira dans l'emprise délimitée par la future déviation de la RD 900 au Sud du hameau de Coustellet.

Rappel SCOT

Ainsi, les limites constructibles du précédent POS - qui prévoient près de 40 ha d'extension potentielle au niveau du village, dont 14 hectares ont déjà été construits - seront considérablement réduites au bénéfice des zones agricoles / naturelles.

En ce sens, la commune se fixe pour **objectif de maîtriser les extensions urbaines en limitant la consommation des espaces, à vocation d'habitat, à 5 ha sur 10 ans, soit une consommation moyenne de l'ordre de 5 000 m²/an.**

Par cet objectif, la commune vise à diviser à minima par huit le potentiel d'extension urbaine établi au POS au niveau du village.

Quartier Plan de Robion : Encadrement et structuration

En cohérence avec les objectifs d'affirmer la vocation agricole de la plaine du Coulon et de stopper la poursuite du mitage au sein de celle-ci, ainsi qu'avec la nécessaire prise en compte du risque inondation identifié, **le développement urbain au niveau du quartier Plan de Robion sera limité à l'enveloppe actuellement bâtie.** Ce cadre autorisera uniquement le « comblement » des espaces interstitiels entourés de constructions (en lien avec la desserte par les réseaux de ce secteur) sans extension supplémentaire sur les espaces agricoles au-delà de cette enveloppe.

La commune affirme par ailleurs sa volonté de **renforcer le lien entre le village et le quartier Plan de Robion**, notamment via la réalisation d'aménagements en faveur des **liaisons douces**.

Par ailleurs, **la reconversion de l'ancienne usine d'engrais Manon constitue un enjeu fort pour la commune.** Celle-ci souhaite intégrer dans le cadre de son projet de développement la possibilité de reconvertir ce site anciennement industriel, qui occupe une surface importante et impacte fortement les paysages. La dépollution du site et la prise en compte de l'aléa inondation identifié sur ce dernier devront être intégrées dans les réflexions à engager en amont de cette reconversion.

Ce projet est soumis à la réalisation d'une opération d'ensemble permettant :

- De programmer plus d'une vingtaine de logements ;
- De structurer les espaces verts, avec un minimum de 30% de la surface traitée en espace vert planté.

O8. Une organisation et une structuration du développement futur de la commune

En cohérence avec l'enjeu de limiter la consommation d'espaces, mais également avec celui de **diversifier l'offre en logements** à travers notamment **des formes urbaines différenciées**, la commune fait le choix d'assurer une **structuration plus affirmée de son urbanisation future.**

A – Encadrement des secteurs stratégiques pour son développement futur

Pour cela, la commune entend mettre en place un cadre réglementaire adapté sur les secteurs stratégiques pour son développement futur, tant à vocation résidentielle qu'économique. En ce sens :

- **les zones d'urbanisation future** – zones A Urbaniser (AU) – s'établiront sur des espaces bénéficiant d'une **desserte par la voirie et les réseaux adaptée** et seront conditionnées à la **réalisation d'opérations d'ensemble**. De plus, des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** seront définies sur ces zones. Ces OAP préciseront les principes à respecter dans le cadre des futures opérations, afin de garantir leur cohérence d'ensemble, ainsi que leur intégration / connexion avec les tissus bâtis existants.
- **les espaces interstitiels constructibles stratégiques**, notamment en bordure ou à proximité immédiate de la traversée de Robion. L'encadrement du devenir de ces espaces constitue un enjeu important et en ce sens, **des OAP seront également définies.**

Les secteurs stratégiques d'extensions devront respecter, pour ceux à vocation principale d'habitat, la **densité minimale** suivante, en cohérence avec les prescriptions du SCoT : **25 logements par hectare au niveau du village de Robion.**

B - Mixité des formes urbaines

Les **principaux objectifs** qui seront **affirmés et précisés** dans le cadre des OAP sont les suivants :

- une diversification de l'offre en logements afin de permettre à toutes les catégories de populations de s'installer sur Robion : jeunes ménages, actifs, personnes âgées...

Cet enjeu nécessite une production davantage diversifiée en matière :

- de **formes urbaines** (petits collectifs à dominante R+1, habitat intermédiaire type maisons accolées/jumelées, logements individuels)
- et de **typologies de logements** (notamment de logements de taille plus restreinte - type T2/T3 – répondant particulièrement aux besoins de jeunes ménages / primo-accédants ou encore des personnes âgées, de logements locatifs, de logements aidés / sociaux...).

C- Mixité sociale

En matière de **mixité sociale**, la commune affirme sa volonté d'une **répartition équilibrée de l'offre des logements sociaux / aidés sur son territoire et son opposition à leur concentration sur certains espaces circonscrits.**

Ainsi, et en cohérence avec les objectifs fixés par la législation et les documents-cadres (SCoT), la **production de logements sociaux / aidés s'opérera tant au niveau des extensions futures que, plus ponctuellement, au sein des tissus actuellement urbanisés.**

Ainsi, la **production de logements sociaux sur la commune se fera tant au niveau du village de Robion, ou encore dans le cadre de la potentielle reconversion de l'ancienne usine d'engrais Manon (lieudit « Plan de Robion »).**

- le **maintien d'une diversité des fonctions** (habitat, commerces/services, équipements...) et une **amélioration du fonctionnement urbain** (structuration/confortement de l'offre en stationnement...) **au niveau de la traversée de Robion**
- la **garantie d'une intégration des futurs aménagements et constructions dans l'environnement, les paysages et les tissus bâtis actuels.** Cet objectif, très important au niveau du village de Robion, est également particulièrement marqué au niveau du secteur « Moulin d'Oise ». Le hameau de Coustellet est reconnu comme « porte d'entrée » du Luberon et des Monts de Vaucluse.

La commune se fixe l'objectif **d'inciter à la production de logements sociaux dans les opérations programmées sur le territoire communal.**

Orientation 2- Valoriser Robion, comme village attractif au cadre de vie de qualité

O7. Un développement urbain maîtrisé, préservant les atouts du territoire

Densification et structuration plus affirmée au sein des espaces centraux et des pôles d'équipements structurants

 Centre villageois

 Traversée de Robion

 Equipements structurants

 Densification et structuration intermédiaire au sein de transition

Densification et structuration maîtrisée dans les espaces périphériques et notamment ceux :

 Caractérisés par des intérêts écologiques et paysagers particuliers et concernés par l'aléa feu de forêt

 Concernés par le risque inondation

Et/ou ne bénéficiant pas d'une desserte par la voirie et les réseaux adaptées à une densification plus importante

 Possible reconversion de l'ancienne usine d'engrais Manon au quartier Plan de Robion (OAP)

O8. Une organisation et une structuration du développement futur de la commune

Planifier des extensions urbaines mesurées, ainsi qu'un développement organisé et structuré, et moins consommateur d'espace

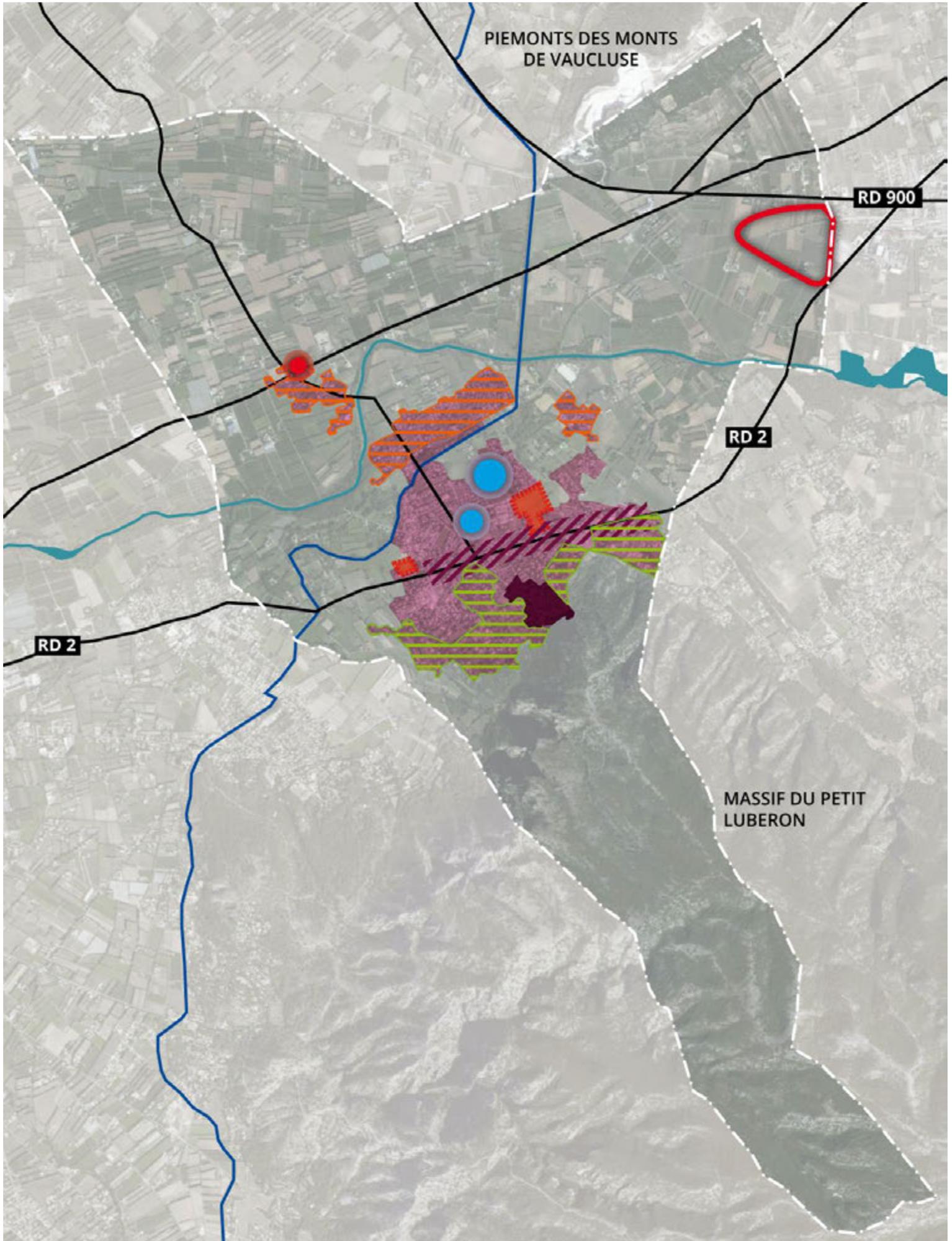
 Extension au niveau du village vocation principalement résidentielle : densité minimale de 25 logements/ha ; Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ; respect des principes de mixité sociale et mixité des formes urbaines

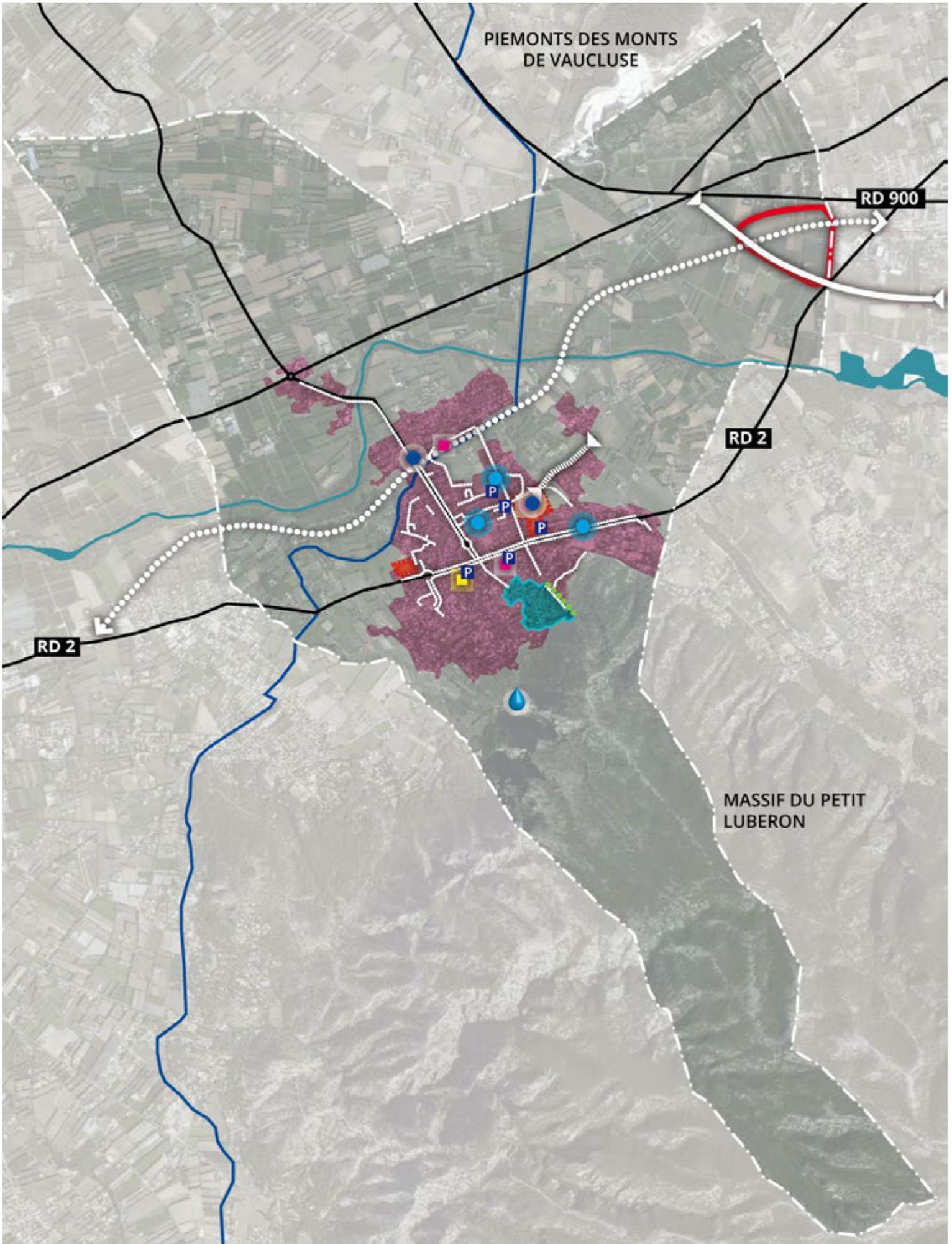
 Extension au niveau du secteur "Moulin d'Oise", en confortement de Coustellet *Projet intercommunal en réflexion*

 Encadrement et structuration de l'urbanisation des espaces interstitiels stratégiques en bordure de la traversée de Robion (OAP) *Urbanisation circonscrite à l'enveloppe actuellement bâtie au niveau du quartier Plan de Robion*

0 500 1 000 m

Sources : G2C territoires





Orientation 2- Valoriser Robion, comme village attractif au cadre de vie de qualité

O9. Une affirmation de la "qualité de vivre" sur Robion

Confortement de l'offre en équipement

-  Equipements et pôle d'équipements structurants à conforter
-  Secteurs identifiés pour accueillir potentiellement de nouveaux équipements publics en fonction des besoins liés à l'évolution de la population communale, anticipation des besoins à plus long terme

Aménagement d'espaces collectifs, support de la vie sociale de Robion

-  Espace public/collectif existant à restructurer
-  Nouvel espace public/collectif à aménager
-  Espace public existant à requalifier, avenue du luberon
-  Site "Source du Boulon", à affirmer comme espace porteur de lien social

Amélioration des déplacements et du stationnement sur la commune

-  Amélioration des déplacements motorisés au sein des enveloppes bâties actuelles
-  Structuration du secteur du Moulin d'Oise
Projet intercommunal en réflexion
-  Projet de déviation de la RD 900
-  Organisation et structuration des zones d'extension urbaine (bouclage de voirie...)
-  Aménagement à plus long terme d'une voie transversale piétonne est-ouest entre la rue A. Camus et l'avenue X. de Fourvière
-  Confortement de l'offre en stationnement secteurs identifiés pouvant potentiellement accueillir des espaces de stationnement supplémentaires (non exhaustif)
-  Aménagements existants en faveur des déplacements "doux" - Piétons et cycles
-  Projet d'extension de la vélo-route du Calavon - (emprise de l'ancienne voie ferrée), future "colonne vertébrale" du réseau de liaisons douces de Robion
-  Liaison douces complémentaires à conforter ou à réaliser (non exhaustif)

0 500 1 000 m

O9. Une affirmation de la « qualité de vivre » sur Robion

Afin de répondre aux besoins et attentes des Robionnais, et en vue d'accompagner l'évolution démographique projetée à l'horizon 2025, la commune entend maintenir et conforter la qualité du cadre de vie qui caractérise Robion. En ce sens, son projet de développement s'appuie sur les objectifs suivants :

A – Confortement de l'offre en équipements

En cohérence avec l'offre en équipements publics existante et la capacité de ces équipements, la commune souhaite **à la fois répondre à des besoins actuels et anticiper sur les besoins potentiels futurs**. En ce sens, la commune envisage notamment :

- un possible **confortement / restructuration du groupe scolaire actuel ou la création d'un nouveau groupe scolaire**, à moyen terme et selon les besoins.
- **l'aménagement d'un équipement public autour de la vélo-route près de l'ancienne gare**
- **une pérennisation du pôle médical existant** en bordure de la traversée de Robion, via sa possible évolution (restructuration / extension).
- **une anticipation des besoins à plus long terme en matière d'équipements structurants**, tant au niveau du village (création d'un équipement polyvalent salle polyvalente / gymnase en confortement du complexe sportif...), qu'au niveau de Coustellet (par exemple : potentielle implantation d'un équipement scolaire type Lycée, déplacement du centre de secours situé dans le cœur de village, potentiel déplacement de la salle polyvalente implantée au cœur du vieux village...). Cette volonté d'anticipation est notamment à intégrer dans les réflexions à engager concernant le devenir des zones d'urbanisation futures stratégiques de la commune.

- Le développement de ce type d'offres de services participe à l'amélioration de la vie quotidienne : télétravail, démarches à distance, achats en ligne, soins (e-médecine), enseignement à distance (télé-enseignement)... ; autant de services contribuant au confort de l'utilisateur, mais aussi à des enjeux plus larges tels que le maintien d'une offre de services publics sur un territoire ou la réduction des déplacements dans une logique de développement durable. A ce titre, la commune souhaite **permettre le développement d'une desserte numérique adaptée** aux espaces de vie et de développement urbain principaux du territoire communal.

B – Aménagement d'espaces collectifs, support de la vie sociale de Robion

En complément de l'offre existante en espaces publics / collectifs, principalement concentrée au niveau de ses espaces centraux – vieux village, traversée de Robion et complexe sportif – la commune souhaite poursuivre le maillage de ces lieux support de lien social à l'échelle de son enveloppe urbaine. En ce sens, les aménagements suivants sont notamment envisagés :

- **création d'un nouvel espace vert collectif au niveau du secteur « La Gare »**. Cet espace bénéficiera à l'ensemble des Robionnais (notamment du fait de sa connexion aisée par les modes doux au complexe sportif via des ponts existants sur le canal mixte de Carpentras), mais également plus particulièrement aux résidents des espaces résidentiels situés en limite Nord du village (au-delà du canal).

- Ce nouvel espace vert collectif pourra comporter une halle couverte et accueillir des événements festifs nécessitant de l'espace (fêtes communales, cirques...).
- **un confortement et une restructuration du complexe sportif**, via par exemple l'affirmation du « triangle » situé à l'Est du stade comme un espace à vocation de sport / loisirs, visant principalement les jeunes. Pour ce faire et afin de conserver des conditions de fonctionnement adaptée au sein de ce pôle d'équipements, la vocation de stationnement actuelle de l'espace concerné serait transféré en limite Sud du stade (en lieu et place d'installations sportives anciennes et peu utilisées).
- **requalification / aménagement de l'avenue du Luberon, en limite Est du cœur de village**. L'aménagement de ce secteur devra s'appuyer sur une valorisation du patrimoine historique (ancien rempart...) et sur les éléments d'intérêts paysagers environnants (alignement végétal bordant la voie, théâtre de verdure au Sud...).

Par ailleurs, de manière plus générale, la commune entend **intégrer dans le cadre des zones d'urbanisation future la création de nouveaux espaces verts / collectifs**.

Enfin, le **site de la source du Boulon** constitue un **lieu historique de fêtes et manifestations**. La commune entend **affirmer la vocation de ce site, et maintenir la possibilité d'y organiser des manifestations culturelles / de loisirs, compatibles avec les enjeux du lieu** (intérêts écologiques, risques identifiés...). Les équipements présents seront alors maintenus et entretenus.

C – Amélioration des déplacements au sens large et du stationnement sur la commune

La situation stratégique de Robion, en appui sur des axes structurants que sont la RD2 et la RD900 notamment, induit d'importants déplacements sur le territoire communal. Des aménagements ont été réalisés en vue de gérer ces derniers, notamment au niveau de la traversée de Robion. D'autres projets sont engagés en ce sens, et principalement, le projet de déviation de la RD900 au Sud du hameau de Coustellet.

Dans le prolongement de cette action, la municipalité souhaite, à travers son projet de développement, **œuvrer en faveur d'une amélioration des circulations au sens large** sur son territoire, à travers :

- **un développement des liaisons « douces » (piétons / cycles)**, facilitant l'accès aux espaces centraux / économiques, aux pôles d'équipements ainsi qu'espaces collectifs de la commune. Cet enjeu vise également à inciter, via des aménagements adaptés et sécurisés, les déplacements par un mode alternatif à celui de l'automobile. Ce développement d'un réseau de déplacements doux à l'échelle de la commune s'appuiera sur le projet d'extension de la vélo-route du Calavon (sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée). Cette dernière en constituera en effet à terme la « colonne vertébrale », dans la mesure où elle offrira une liaison sécurisée entre le village de Robion et les pôles urbains voisins (et Coustellet en particulier).
- **La réalisation d'une voie transversale piétonne et cyclable Est-Ouest** entre l'avenue Albert Camus et l'avenue Xavier de Fourvière est par exemple envisagée, permettant notamment de relier certains secteurs résidentiels périphériques au pôle d'équipements « complexe sportif / école », sans avoir à transiter par la traversée de Robion.
- **la réalisation d'un réseau de venelles en faveur des modes actifs (piétons et vélos) :**
 - **aménagement de cheminements structurant au Nord de la commune : une voie de communication entre le groupe scolaire, le site de l'ancienne gare, et le plan de Robion.**
 - **Aménagement de cheminements structurant l'ensemble de l'enveloppe urbain reliant « Les Bastides » à l'avenue de Aristide Briand, le quartier « Saint Roch » à la zone d'activités des Sablons, et la Dévalade.**

Ces cheminements seront aménagés de façon à favoriser les déplacements domicile/travail et domicile/loisirs uniquement en modes doux.

L'objectif principal recherché en matière de déplacements est de compléter les aménagements existants en vue d'établir un réseau efficace de liaisons complémentaires (principalement liaisons douces), permettant de connecter les secteurs résidentiels de Robion entre eux, ainsi qu'avec les espaces centraux (traversée de Robion, cœurs du vieux village et de Coustellet) et les pôles d'équipements (complexe sportif / école...).

La commune souhaite également favoriser le covoiturage. Le projet de requalification de l'ancienne usine d'engrais Manon pourra s'accompagner de la structuration d'une aire de covoiturage, en cohérence avec la localisation stratégique du site.

D'autre part, la fluidité des transports et déplacements, ainsi que le maintien / confortement de l'offre en commerces et services de proximité sur la commune sont intimement liés à l'offre en stationnement proposée sur celle-ci. Des besoins sont identifiés, principalement au niveau de la traversée de Robion.

Dans l'objectif de répondre à ces besoins, la municipalité entend planifier un **confortement de son offre en stationnement** :

- **à proximité du pôle « complexe sportif / école »,** via notamment l'aménagement de la rue Jean Giono et le transfert de l'espace de stationnement au niveau du complexe sportif.
- **en bordure ou à proximité de la traversée de Robion,** via l'aménagement de parkings complémentaires. La réalisation de ces derniers sera assurée soit par restructuration de certains espaces publics (tels que le square Isidore Lazare par exemple), soit dans le cadre de l'urbanisation des espaces interstitiels stratégiques identifiés le long de cet axe majeur (dans le cadre d'opérations mixte habitat / commerces/services par exemple).
- **selon les besoins, dans le cadre des zones d'urbanisation future,** et plus particulièrement celles situées à proximité des espaces urbains centraux ou des équipements publics structurants - actuels et futurs - (espaces en frange Nord de la traversée de Robion, secteur « Moulin d'Oise » en confortement de Coustellet).

Par ailleurs, dans le cadre de la **requalification / l'aménagement de l'avenue du Luberon** (cœur du vieux village), une **offre en stationnement sera maintenue** (sensiblement équivalente à celle existante).



ORIENTATION 3

AFFIRMER ROBION comme composante dynamique de l'attractivité économique locale et intercommunale

De par sa situation géographique stratégique à l'échelle de l'intercommunalité (sur l'axe reliant Cavaillon à Coustellet) et son armature économique conséquente, Robion constitue une composante dynamique de l'attractivité économique à l'échelle tant locale que celle de son bassin de vie. A travers son projet de développement, la commune souhaite conforter cette position, en vue notamment d'accompagner l'évolution démographique projetée à l'horizon 2025 par la création d'emplois sur son territoire et par un confortement de son offre en commerces/services.

De plus, la municipalité affirme sa volonté d'appuyer l'attractivité touristique de Robion, de manière maîtrisée, en cohérence avec son identité rurale et en appui sur les atouts qu'offre son territoire.

Dans le cadre de cette stratégie économique, la commune se fixe ainsi les objectifs suivants :

O10. Une pérennisation de l'agriculture, composante fondamentale de l'identité rurale de Robion

L'activité et les espaces agricoles de la commune, au-delà de leurs forts intérêts paysagers et écologiques, constituent une composante économique primordiale à préserver, de par les surfaces qu'ils concernent et leur rôle originel dans la définition de l'identité rurale de Robion. A long terme, le maintien du potentiel agricole des territoires est également le principal garant d'une capacité de production alimentaire suffisante pour accompagner la croissance démographique.

Ainsi, comme cela a été affirmé au sein de l'*orientation n°1*, la commune entend à travers son projet de développement **préserver son potentiel agricole**, et plus particulièrement les espaces présentant une forte valeur agronomique.

De plus, afin de **pérenniser les exploitations agricoles communales et de maintenir une dynamique agricole** sur son territoire, elle souhaite établir au sein de son document d'urbanisme **un cadre réglementaire adapté** sur les espaces agricoles de Robion :

- **affirmant la vocation agricole de ces espaces**
- **assurant le maintien et de le développement des exploitations existantes – et futures –** notamment en autorisant les constructions et installations nécessaires à celles-ci, ainsi que leur diversification sous conditions (agritourisme, vente directe à la ferme...).

O11. Un maintien du dynamisme et de l'attractivité des espaces économiques actuels

Robion bénéficie d'une **armature économique conséquente**, et notamment commerciale, de services et artisanale, que la commune entend **affirmer et valoriser**. En ce sens, elle se fixe les objectifs suivants dans le cadre de son projet de développement :

- **Confortement de la mixité des fonctions et de l'attractivité économique - notamment commerciale et de services - de la traversée de Robion** à travers :
 - une amélioration de l'accessibilité douce et de l'offre en stationnement, en lien notamment avec les activités commerciales / de services
 - la planification d'un développement de l'habitat au niveau du village à proximité de cet axe structurant
 - la poursuite des aménagements qualitatifs réalisés le long de celui-ci
- **Maintien et possible reconquête des activités commerciales et de services au niveau du centre ancien et des espaces intermédiaires** entre celui-ci et la traversée de Robion. La concrétisation de cet objectif s'appuiera sur les aménagements qualitatifs réalisés (et à poursuivre) en matière de liaisons douces au sein de ces espaces, et sera en lien avec l'offre en stationnement (et son confortement projeté dans le cadre du projet de développement communal – Cf. *orientation 2*)
- **Maintien du CAT de la Roumanière** (confiserie) sur le territoire communal, en permettant la **délocalisation d'une unité de production** –en entrée Ouest du village. Cette délocalisation permettra ainsi de maintenir cette activité historique sur Robion et potentiellement d'augmenter la capacité d'accueil du foyer situé au cœur du vieux-village.
- **Affirmation de la vocation économique (artisanat, commerces / services compatibles avec l'habitat) au niveau de la ZA du Sablon**, en entrée Sud-Ouest du village. Cet espace se situe dans le prolongement et en complémentarité avec l'offre économique de la traversée de Robion.
- **Pérennisation du site d'activités économiques non agricoles significatives existantes au sein de la plaine agricole du Coulon (CERIP,...)**, dans le cadre établi par la législation en vigueur et **stopper tout développement d'activités économiques non agricoles par ailleurs ; excepté les activités nécessaires à la production d'énergie verte (fermes photovoltaïques).**

O12. Un développement et une diversification de l'armature économique communale

Dans le cadre du SCOT du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle-sur-la-Sorgues, le hameau de Coustellet est identifié comme un pôle urbain à conforter. Le projet est actuellement en cours de réflexion.

A ce titre, et dans un souci de compatibilité du PLU avec le SCoT, la commune prévoit la programmation du projet intercommunal sur le long terme.

O13. Une définition d'une stratégie touristique compatible avec l'identité rurale de Robion

L'identité rurale de Robion et sa localisation privilégiée entre Luberon, Monts de Vaucluse et vallée de la Durance confère à la commune une attractivité touristique reconnue. A travers son projet de développement, la municipalité affirme sa volonté de définir une stratégie touristique claire visant à maintenir cette attractivité, ainsi qu'à la conforter de manière maîtrisée en appui sur ses atouts patrimoniaux, paysagers et écologiques. Cette stratégie s'appuie sur les objectifs suivants :

- une **pérennisation des structures d'hébergement touristiques existantes**, notamment au sein de la plaine agricole : structures de type campings / chambres d'hôtes / gîtes. Les **structures de type « camping » au sein de la plaine du Coulon** participent à la diversité de l'offre touristique de Robion. La commune entend assurer leur **pérennisation par un cadre réglementaire adapté**.
- un **confortement de la capacité d'accueil touristique**, dans le respect des objectifs de préservation des atouts agricoles, naturels et paysagers de Robion. La concrétisation de cet objectif s'appuiera sur :
 - une possible **valorisation d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial**, permettant d'assurer le maintien de ces éléments identitaires (certain(e)s bastides / bastidons au sein de la plaine agricole notamment), à travers une reconversion à vocation touristique (réhabilitation à l'identique et/ou création de gîtes, chambres d'hôtes...). Cette valorisation devra toutefois être compatible avec l'enjeu de préserver les activités et espaces agricoles notamment.
 - la **potentielle implantation d'une structure hôtelière – permettant l'accueil de groupes -**, dans le cadre de l'extension du hameau de Coustellet. Cette structure devra présenter des caractéristiques et une emprise compatibles avec le caractère rural du territoire communal.
 - **Permettre la création d'une zone « agritouristique »**, une base de loisir sans possibilité d'hébergement, dont l'enjeu sera double :
 - **Renforcer et diversifier l'offre touristique ;**
 - **Participer à l'écrêtement des crues** sur les parcelles au nord du Coulon et à l'est du canal, au quartier du Moutillon.

Orientation 3 - Affirmer Robion, comme composante dynamique de l'attractivité économique locale et intercommunale

O10. Une pérennisation de l'agriculture, composante fondamentale de l'identité rurale de Robion

-  Préserver les activités agricoles et définir un cadre réglementaire adapté

O11. Un maintien du dynamisme et de l'attractivité des espaces économiques actuels

-  Maintenir et conforter la traversée de Robion en appui sur une mixité des fonctions
-  Affirmer la vocation de la Zone d'Activité du Sablon en complément de la traversée de Robion
-  Maintenir et renforcer les activités commerciales et de services dans le vieux village et les espaces intermédiaires le connectant à la traversée de Robion
-  Permettre la délocalisation de l'unité de production du CAT "La Roumanière"
-  Pérenniser le site d'activités économiques non agricoles au sein de la plaine agricole dans le cadre établi par la législation en vigueur

O12. Un développement et une diversification de l'armature économique communale

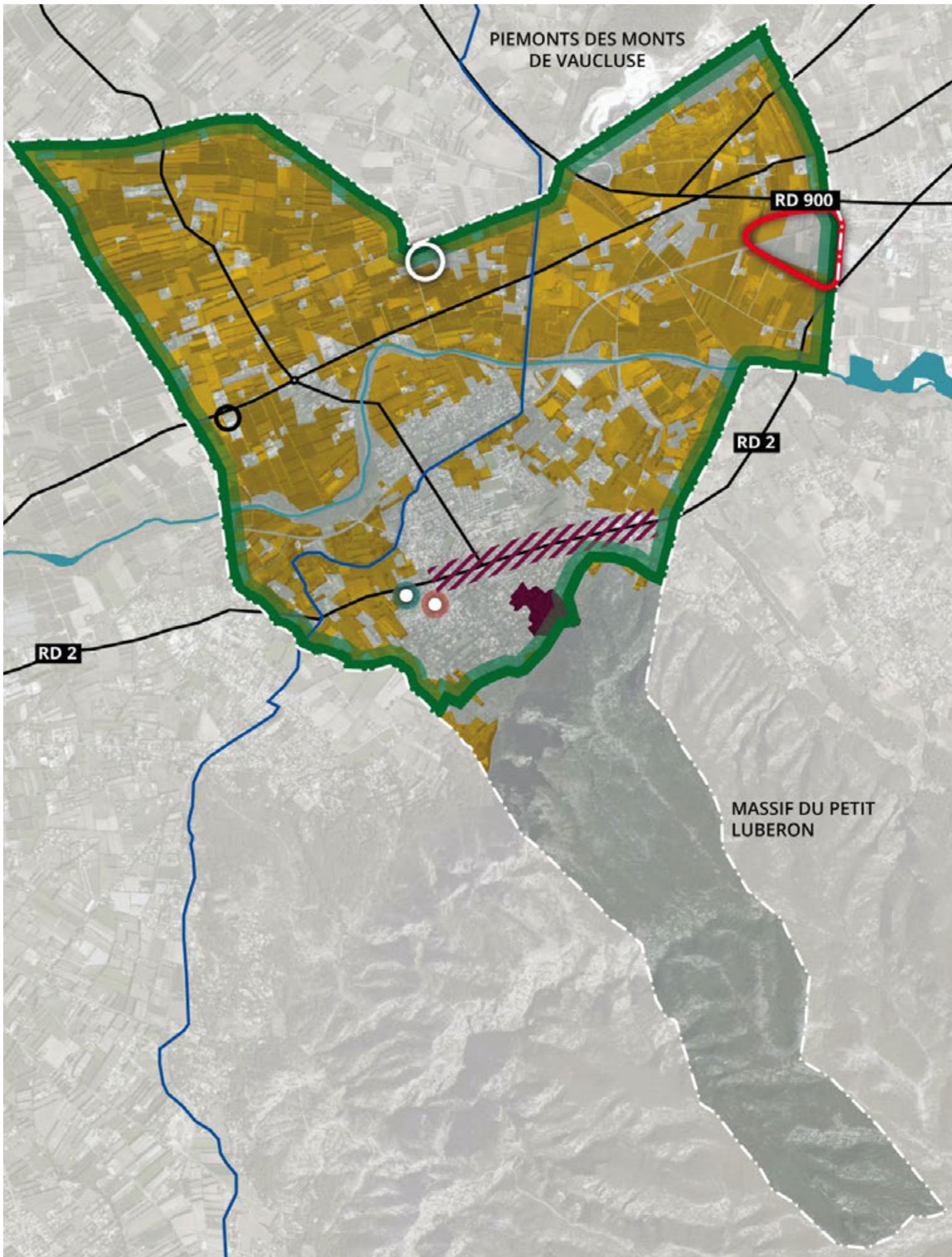
-  Conforter le hameau de Coustellet via une extension à vocation mixte au niveau du secteur "Moulin d'Oise"
Projet intercommunal en réflexion

O13. Une définition d'une stratégie touristique compatible avec l'identité rurale de Robion

-  Pérenniser les structures d'hébergements touristiques existantes, conforter et diversifier l'offre en hébergement touristique de Robion
-  Pérenniser l'aire d'hébergement touristique dans la plaine du Coulon
-  Maintenir le patrimoine bâti (bastides...) via leur possible reconversion à vocation touristique (gîtes/chambres d'hôtes...) sous condition

0 500 1 000 m

Sources : G2C territoires



- **une préservation et une valorisation des espaces / éléments d'intérêt patrimoniaux et paysagers de Robion** - Cf. *Orientation 1* - couplées à une garantie d'intégration des aménagements et constructions dans l'environnement et les paysages. Cette intégration vise à être assurée par l'établissement d'un cadre réglementaire adapté au sein du document d'urbanisme communal (OAP sur les secteurs stratégiques par exemple...). La valorisation des espaces / éléments remarquables de la commune, notamment à vocation touristique, pourra s'appuyer sur le projet d'extension de la vélo-route du Calavon, ainsi que sur le réseau de liaisons douces à développer en connexion avec celle-ci.
- **une valorisation adaptée des espaces naturels d'intérêt écologique**, notamment à travers le maintien / développement d'activités de sports / loisirs (randonnée...).